



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E110036 VALABLE JUSQU'AU 13/12/2025

ÉDITÉ LE 05/12/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1995

Raison sociale : SOCIETE ROBERT

Forme juridique : SARL

6 RUE LEON BLUM
56570 LOCMIQUELIC

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC LORIENT 399 534 999 RCS

Siret : 399 534 999 00020

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5419637

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 108206590010

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 108206590010

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2024

Téléphone : 02 97 33 42 18

Fax : 02 97 33 95 33

Portable : 06 71 65 34 02

Responsabilité légale :

ROBERT YVAN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :

E-mail : robert.societe@orange.fr

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

Chiffre d'affaires H.T. : 623 590

Tranche de classification : CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	5	20/11/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC
2, RUE CHARLES LANSARD
22600 LOUDEAC

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.